



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHER : LANCEMENT DE LA DEUXIÈME PHASE DE DISTRIBUTION D'IODE

Bourges, jeudi 4 février 2021

Le ministère de l'Intérieur coordonne une nouvelle campagne nationale de distribution de comprimés d'iode aux riverains et établissements recevant du public (ERP) situés dans un rayon de 10 à 20 kilomètres autour des 19 centrales nucléaires françaises.

La première phase de cette campagne consistait depuis septembre 2019 à mettre à disposition les comprimés d'iode dans les pharmacies partenaires pour les 2,2 millions de personnes et plus de 200 000 établissements, entreprises, écoles, administrations, etc., sur tout le territoire. 35 883 particuliers résident dans le rayon de 10 à 20 kilomètres autour de la centrale de Belleville-sur-Loire. Dix-huit mois après la mise à disposition des comprimés d'iode en pharmacie, 3726 foyers et 758 établissements sont allés retirer leurs comprimés en pharmacie. Une campagne complémentaire d'envoi postal à destination des riverains est en cours.

Lancée ce mois de février, cette seconde étape fait suite à une première vague de mise à disposition des comprimés d'iode en pharmacie depuis le mois de septembre 2019.

Sont invités à retirer leurs comprimés d'iode dans l'une des pharmacies partenaires :

- les foyers n'ayant pas pu les retirer lors de la première campagne,
- les nouveaux arrivants des communes concernées qui n'ont pas pu en bénéficier précédemment,
- les ERP, parmi lesquels figurent les établissements scolaires. Ils pourront effectuer leur retrait sur simple présentation d'un justificatif de domiciliation (K-bis, facture...).

Pour connaître les pharmacies participantes à cette opération sur l'ensemble du territoire, vous pouvez consulter la liste disponible sur le site www.distribution-iode.com à la rubrique « Les comprimés d'iode ».

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX



La prise d'iode : une démarche préventive en cas d'accident nucléaire

Les campagnes de distribution des comprimés d'iode ont lieu régulièrement depuis 1997 et concernent les personnes qui résident ou travaillent à proximité d'une centrale nucléaire.

Organisées par les pouvoirs publics (services de l'Etat et EDF, propriétaire des centrales nucléaires) ces campagnes ont pour objectif la mise à disposition des populations riveraines des centrales nucléaires des comprimés d'iode stable permettant de protéger leur thyroïde en cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère.

En cas d'accident nucléaire, la prise de comprimés d'iode stable protège la thyroïde de l'iode radioactif qui pourrait être rejeté dans l'environnement. La thyroïde va absorber l'iode stable jusqu'à saturation, et ne pourra donc plus assimiler l'iode radioactif qui serait éventuellement respiré ou ingéré. Les comprimés d'iode doivent être administrés en situation accidentelle et uniquement sur instruction des autorités.

Pour rappel, les réflexes en cas d'alerte nucléaire sont :

- 1/ Se mettre à l'abri rapidement dans un bâtiment en dur
- 2/ Se tenir informé via les médias et les réseaux sociaux
- 3/ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- 4/ Limiter ses communications téléphoniques
- 5/ Prendre les comprimés d'iode stable sur instruction du préfet et selon la posologie
- 6/ Se préparer à une éventuelle évacuation

Chacun doit être acteur de sa propre sécurité pour développer une culture collective de la résilience. Des informations utiles et une foire aux questions sont présentes sur le site :

www.distribution-iode.com.

Contact presse Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX

